

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 10 décembre 2019 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents:      Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents:      Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement  
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2019-0213    Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Approbation du procès-verbal**

---

### **CA5-2019-0214    Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2019, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Communications écrites au Conseil**

---

## **Matières nécessitant une consultation publique**

---

### **Période d'intervention des personnes intéressées pour la propriété sise au 2540, avenue Arthur-Bourret, lot 1 217 531, district de Robert-Giffard**

---

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2540, avenue Arthur-Bourret, lot 1 217 531, district de Robert-Giffard. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

### **CA5-2019-0215 Demande de dérogation mineure - 2540, avenue Arthur-Bourret, lot 1 217 531 - Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard - GT2019-238**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2019-11-04 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 21 novembre 2019, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme pour une propriété sise au 2540, avenue Arthur-Bourret, lot 1 217 531 du cadastre du Québec, la profondeur de la cour avant à 5,3 mètres alors que la marge avant est de 6 mètres dans la zone 55065Ha concernée.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Période d'intervention des personnes intéressées pour la propriété sise au 3340, boulevard Hawey, lot 1 217 254, district de Robert-Giffard**

---

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3340, boulevard Hawey, lot 1 217 254, district de Robert-Giffard. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

### **CA5-2019-0216 Demande de dérogation mineure - 3340, boulevard Hawey, lot 1 217 254 - Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard - GT2019-244**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2019-11-05 du comité consultatif

d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 21 novembre 2019, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputé conforme, pour une propriété localisée au 3340, boulevard Hawey, lot 1 217 254 du cadastre du Québec, un garage attaché localisé à 0 mètre de la ligne latérale de lot alors que l'article 375 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* prescrit plutôt une distance minimale de 0,5 mètre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Période d'intervention des personnes intéressées pour la propriété sise rue Jean-Le Sueur, lot 5 084 814, district de Robert-Giffard**

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise rue Jean-Le Sueur, lot 5 084 814, district de Robert-Giffard. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Un citoyen se demande, dans ce cas, où est située la cour arrière ? On lui répond qu'il s'agit d'un lot irrégulier et que la cour arrière est située sur la rue Lionel-Audet.

**CA5-2019-0217 Demande de dérogation mineure - rue Jean-Le Sueur, lot 5 084 814 - Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard - GT2019-245**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2019-11-06 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 21 novembre 2019, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme l'installation d'une génératrice en cour avant, en face de la rue Blanche-Lamontagne sur le lot 5 084 814 du cadastre du Québec, alors que l'article 448 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* prescrit qu'un tel équipement est autorisé uniquement en cour latérale ou arrière.

Cette dérogation est accordée conditionnellement au respect de la condition suivante :

– La génératrice doit être entourée de végétaux de façon à ce qu'elle ne soit pas perceptible de la rue Blanche-Lamontagne.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Période des personnes intéressées pour la propriété sise 874-876, avenue Royale, lot 6 318 619, district de Robert-Giffard**

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise 874-876, avenue Royale, lot 6 318 619, district de Robert-Giffard. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

**CA5-2019-0218** **Demande de dérogation mineure - 874-876, avenue Royale, lot 6 318 619 - Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard - GT2019-246**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2019-11-07 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 21 novembre 2019, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputées conformes, pour la résidence située au 874-876, avenue Royale, lot 6 318 619 du cadastre du Québec :

- la profondeur de la cour avant à 1,5 mètre alors que la marge avant prescrite est de 2 mètres;
- la localisation de deux escaliers extérieurs en cour avant à 0 mètre de la ligne avant de lot, alors que l'article 384 prescrit que l'empiètement d'un escalier extérieur ne doit pas dépasser 50 % de la profondeur de la cour avant;
- la localisation d'un escalier extérieur en cour avant desservant un étage supérieur au premier étage, alors que l'article 382 prescrit qu'un escalier extérieur en cour avant est autorisé uniquement lorsqu'il donne accès au sous-sol ou à une porte située à au plus 2 mètres au-dessus du niveau du sol.

Le tout tel que prescrit au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Monsieur le président accepte le dépôt du document intitulé Expertise technique, Intrusions d'eau au sous-sol du 2910, avenue St-Samuel, Québec

### **Propositions**

---

### **Gestion du territoire**

---

**CA5-2019-0219** **Approbation du projet de modification du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54005Cb et 55035Cd*, R.C.A.5V.Q. 251 (Retrait du groupe C5 commerce à caractère érotique comme groupe d'usages autorisé dans les zones concernées, district de Robert-Giffard) - GT2019-235**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de*

*l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54005Cb et 55035Cd, R.C.A.5V.Q. 251 (Retrait du groupe C5 commerce à caractère érotique comme groupe d'usages autorisé dans les zones concernées, district de Robert-Giffard).*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0220** **Approbation du projet de modification du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54047Ha, R.C.A.5V.Q. 252 (76, rue Bourget, district de Robert-Giffard) - GT2019-233***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54047Ha, R.C.A.5V.Q. 252 (76, rue Bourget, district de Robert-Giffard).*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0221** **Report de l'approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55160Mb, R.C.A.5V.Q. 256 (3030, boulevard Sainte-Anne, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu de reporter l'approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55160Mb, R.C.A.5V.Q. 256 (3030, boulevard Sainte-Anne, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard).*

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0222** **Demande de permis assujettie au PIIA d'insertion - 3127, boulevard Louis-XIV, lot 6 330 272 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - district de la Chute-Montmorency–Seigneurial - GT2019-248**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2019-11-13 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 21 novembre 2019, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'une habitation bifamiliale isolée de deux étages au 3127, boulevard Louis-XIV, lot 6 330 272, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial sous réserve du respect de la condition suivante : – le niveau du rez-de-chaussée doit être abaissé d'au moins 0,75 mètre.

Ou, à défaut de la part du requérant de satisfaire à la condition, de mettre en

suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0223 Demande de permis assujettie au PIIA d'insertion - 3125, boulevard Louis-XIV, lot 6 330 271 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial - [GT2019-249](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2019-11-14 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 21 novembre 2019, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'une habitation bifamiliale isolée de deux étages au 3125, boulevard Louis-XIV, lot 6 330 271 du cadastre du Québec, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial sous réserve du respect de la condition suivante : - le niveau du rez-de-chaussée doit être abaissé d'au moins 0,75 m.

Ou, à défaut de la part du requérant de satisfaire à la condition, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0224 Renouvellement du mandat de M. Jérémie Ernould et désignation d'une nouvelle secrétaire ainsi que des secrétaires substitués pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport - [GT2019-223](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu :

- 1° de nommer monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard, à titre de membre en provenance du conseil d'arrondissement, pour siéger au comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, du 11 décembre 2019 au 10 décembre 2021;
- 2° de nommer monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard, à titre de président du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, du 11 décembre 2019 au 10 décembre 2021;
- 3° de désigner madame Eliana Vivero, conseillère en urbanisme, à titre de secrétaire du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport;
- 4° de désigner tout conseiller ou conseillère en urbanisme de la Division de la gestion territoriale pour agir à titre de secrétaire du comité consultatif en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de cette dernière.

Adoptée à l'unanimité

**Loisirs, sports et vie communautaire**

---

**CA5-2019-0225 Autorisation pour la conclusion d'ententes entre la Ville de Québec et les quatre (4) regroupements d'organismes de l'Arrondissement de Beauport, relatives à une aide financière pour le soutien à leurs opérations, pour les années 2020, 2021 et 2022 - LS2019-439 (CT-2457346)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le *Regroupement du loisir communautaire de Beauport* en soutien à ses opérations et à son offre d'activités et de services pour 2020, 2021 et 2022 selon les modalités substantiellement conformes à celles prévues au projet d'entente dont copie est annexée pour en faire partie intégrante;
- 2° d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le *Regroupement des organismes sportifs et plein air de Beauport* en soutien à ses opérations et à son offre d'activités et de services pour 2020, 2021 et 2022 selon les modalités substantiellement conformes à celles prévues au projet d'entente dont copie est annexée pour en faire partie intégrante;
- 3° d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le *Conseil beauportois de la culture inc.* en soutien à ses opérations et à son offre d'activités et de services pour 2020, 2021 et 2022 selon les modalités substantiellement conformes à celles prévues au projet d'entente dont copie est annexée pour en faire partie intégrante;
- 4° d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et la *Corporation de développement communautaire de Beauport* en soutien à ses opérations, à ses activités de concertation et à son offre d'activités et de services pour 2020, 2021 et 2022 selon les modalités substantiellement conformes à celles prévues au projet d'entente dont copie est annexée pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

---

**Circulation et stationnement**

---

**CA5-2019-0226 Ordonnance numéro O-198 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement au boulevard Monseigneur-Gauthier - Arrondissement de Beauport - TM2019-262**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-198 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur le boulevard Monseigneur-Gauthier, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0227 Ordonnance numéro O-199 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement au boulevard des Chutes - Arrondissement de Beauport - [TM2019-270](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-199 de l'Arrondissement de Beauport concernant la circulation sur le boulevard des Chutes relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0228 Ordonnance numéro O-200 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Ader - Arrondissement de Beauport - [TM2019-292](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-200 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Ader, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Autre**

---

**Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

**Avis de motion et projets de règlement**

---

**AM5-2019-0229 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance sur le lot numéro 3 139 684 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 255 (24, rue Cyr, agrandissement de la garderie le Zac à Surprises, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) et dépôt du projet de règlement - [GT2019-241](#)***

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance sur le lot numéro 3 139 684 du cadastre du Québec* afin d'augmenter la capacité d'accueil à 80 enfants. Le projet de ce règlement est déposé au conseil.



## Adoption des règlements

---

**CA5-2019-0230** **Adoption du Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement et sur un terrain géré par la Ville, R.C.A.5V.Q. 16 - [TM2019-050](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement et sur un terrain géré par la Ville*, R.C.A.5V.Q. 16.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0231** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement relativement à la cession de passage, à la direction de certaines voies de circulation et à des passages pour les piétons, R.C.A.5V.Q. 244 - [TM2019-194](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement relativement à la cession de passage, à la direction de certaines voies de circulation et à des passages pour les piétons*, R.C.A.5V.Q. 244.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0232** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin, R.C.A.5V.Q. 247 (Modifications aux normes relatives aux matériaux de revêtement extérieurs, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2019-053](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin*, R.C.A.5V.Q. 247 (Modifications aux normes relatives aux matériaux de revêtement extérieurs, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0233** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53089Ha et 53091Hb, R.C.A.5V.Q. 231 (332 à 340, rue des Pionnières-de-Beauport, agrandissement de la zone 53091Hb et autres modifications, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2019-016](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53089Ha et 53091Hb*, R.C.A.5V.Q. 231 (332 à 340, rue des Pionnières-de-Beauport, agrandissement de la zone 53091Hb et autres modifications, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0234 Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51015Rb, R.C.A.5V.Q. 248 (Agrandissement d'une zone résidentielle, rue de Chasseforêt, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5DA2019-051**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51015Rb*, R.C.A.5V.Q. 248 (Agrandissement d'une zone résidentielle, rue de Chasseforêt, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

**Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

**Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 33 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière  
d'arrondissement